

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUIN 2023

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de douze en suite de la convocation faite le 15 juin 2023

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, LE BADEZET Yoann, Madame GUILLEMOT Marianne, GERBEAU Philippe, STERVINOU Sylvaine, Madame NEDELLEC, Morgane LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, LE LIBOUX Claude, ROBIN-LE GALLO Evelyne, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LERAY Gurvan,

Étaient absents excusés : Adeline COMMEUREUC et LE BADEZET Cédric,

Étaient absent : CHAMPOT Nicolas

Madame Adeline COMMEUREUC donne procuration à Madame GUILLEMOT Marianne.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie.

DÉCISIONS

1°/ TRAVAUX LOGEMENTS ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire informe que la société ABI a été sollicitée pour répondre aux problèmes récurrents d'humidité dans les logements rue de l'école. La proposition comporte deux volets ;

- Traitement de l'humidité et des remontées capillaires par injection de résine dans le pied du mur. Le coût de cette opération est de 7704 Euros HT soit 8474,40 Euros TTC.
 - Fourniture et installation d'une ventilation positive par insufflation dans les combles.
- Le montant de cette installation s'élève à 3080 euros HT soit 3388,00 Euros TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider la proposition de la Société ABI, pour un montant total de 10784,00 Euros HT soit 12940,80 Euros TTC.

2°/ CHANGEMENT VELUX LOGEMENTS MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de changer les vélux des deux logements sis au-dessus de la mairie. Cette opération entre dans le cadre des travaux de rénovation de ces deux logements.

Suite à consultation directe,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise SARL QUIDU COUVERTURE pour un montant de 7606.00€ Ht soit 9127.20€TTC.

3°/ AVIS SUR OJECTIF PLH - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de donner un avis sur le Programme Local de l'Habitat initié par Pontivy Communauté pour la période 2023-2029, adopté en conseil communautaire du 20/06/2023.

Synthèse du diagnostic : Grâce à un net regain d'attractivité (évolution des prix immobiliers) et malgré le creusement du déficit naturel lié au vieillissement de la population, il est a noté que depuis 2018 le regain d'attractivité a généré un dynamisme démographique qui se traduit par une augmentation de la population de +0.2% à + 0.5%.

Enjeux en rénovation énergétique du parc privé existant : La loi « Climat et Résilience » de 2021 a relevé le niveau et les critères de performances énergétiques. Les besoins en amélioration de l'habitat privé selon la source fiscale seraient de 3% de logements en état « médiocre ou mauvais », et 11% en état « passable ».

La notion « Point mort » : Le « point mort » est le nombre de nouveaux logements nécessaires chaque année au maintien de la population. Ainsi sur les prochaines années à venir, le point mort de Pontivy Communauté peut être estimé autour de 120-140 logements neufs par an. Il est donc nécessaire d'enclencher une production un peu différente, notamment locative et en accession sous forme d'habitat intermédiaire/groupé, pour mieux répondre à la demande potentielle des ménages locaux.

Les programmes d'actions : la mise en place d'une stratégie foncière commune est indispensable pour répondre aux objectifs de développement d'une offre de logements accessibles aux ménages à ressources modestes. Plusieurs axes : le renforcement du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), Le renforcement de l'action foncière de maîtrise publique et le suivi des engagements et mutations de projet sur le territoire en lien avec des partenariats et de l'ingénierie.

Deux orientations principales : retrouver une dynamique de construction plus en adéquation avec l'attractivité retrouvée du territoire et poser les principes d'un développement qualitatif, écologique et pérenne, valorisant l'identité du territoire.

Les actions liées à ces orientations : mieux réguler et diversifier la production de logements sur les lotissements communaux et accompagner davantage les projets de revalorisation et renouvellement urbain des centralités.

Développer des opérations locatives sociales adaptées aux besoins et à l'identité des différentes communes, via les bailleurs sociaux ou en portage communal si besoin. Objectifs : développer l'offre en résidence sociale « Séniors Autonomie », répondre aux besoins des gens du voyage, mettre en place un dispositif intercommunal de l'habitat pour mieux accompagner les propriétaires occupants modestes, et lutter contre l'habit indigne et la vacance.

Aides de Pontivy Communauté : OPAH RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat).

Cœuvrer durablement aux équilibres de peuplement dans le parc social, et mieux informer les demandeurs : PPGDID (Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **émet l'avis suivant** :

Le conseil municipal s'engage sur l'objectif n° 2 qui pose les principes d'un développement qualitatif, écologique et pérenne, valorisant l'identité du territoire. L'objectif pour 6 ans, se traduit par une production de 42 logements par an dont 4 sociaux et 6 logements « diffus » par an.

4°/ CONTRAT SUIVI D'HYGIENE ET DE QUALITE DE L'EAU DU RESEAU

Monsieur le Maire rappelle qu'il est obligatoire d'effectuer des analyses d'hygiène et de qualité d'eau pour le service restauration.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter le contrat 2023, de la société NOVALYS pour un montant de 489.81€HT soit 587.77€TTC.

5°/ PASSAGE DE LA COMPTABILITE M14 A M57

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités pour améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Elle permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux. La M57 présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux. La M57 est un prérequis indispensable à la mise en place du Compte Financier Unique (CFU).

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements, notamment :

- Amortissement prorata temporis des immobilisations (délibération distincte) ;
- Évolution de la nomenclature
- Fongibilité des crédits entre chapitres
- Suppression des dépenses imprévues
- Limitation du champ des opérations exceptionnelles

En effet, l'instruction comptable et budgétaire M57 offre plus de souplesse budgétaire puisqu'elle donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire par décision la faculté de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur d'une même section, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le maire en informe l'assemblée délibérante lors de sa séance la plus proche.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de d'approuver l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal, et le cas échéant, pour les budgets annexes à partir de l'exercice 2024.

Il décide d'appliquer dès le 1^{er} janvier 2024, le référentiel M57 dans sa version abrégée, compte tenu des seuils de population retenus.

Il décide de conserver les modalités de vote à savoir :

Vote	: Nature	
Fonctionnement	: Chapitre	
Investissement	: Chapitre	Opération : non
Provisions	: Semi budgétaire	

6°/ QUESTIONS DIVERSES

6-1°/ MISE AUX NORMES INSTALLATIONS LUTTE INCENDIE

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nouvelle proposition 2023 de l'entreprise L.P.E Protection Incendie, après diagnostic des équipements existants. La prestation comprend la vérification et le remplacement du matériel défectueux ou en fin de validité, dans tous les bâtiments publics, des extincteurs, des alarmes incendie, de désenfumage de la salle polyvalente et des éclairages de sécurité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter le devis de L'entreprise L.P.E Protection Incendie d'un montant de 1082.40€Ht soit 1298.88€TTC.

6-2°/ RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DE L'ETANG ET LE SQUARE INTERGENERATIONNEL

Monsieur le maire informe l'assemblée des propositions de levés topographiques reçues dans le cadre de la restructuration de l'étang et du square intergénérationnel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter, au mieux disant, le devis du Cabinet Nicolas d'un montant total de 3860.00€Ht soit 4632.00€TTC.

INFORMATIONS

1°/ PLANNING DES ABSENCES ESTIVALES

Monsieur le maire demande de compléter le planning des absences estivales.

2°/ INFORMATIONS CME - CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le CME s'est réuni lundi 5 juin afin de prévoir des changements sur plusieurs points, le premier était la présentation de l'étude de la zone des étangs et du square épi centre avec le recueil des idées des enfants. Ces dernières sont diverses et variées en passant du développement de l'espace jeux vers un élargissement des âges d'utilisations (orienter les jeux pour les plus grands/ ados), WC, aménagement de terrains de pétanques, mini-golf, mettre

plus de poubelles, faire un parcours de boîtes sensorielles, organiser des concours de pêche, voir pour qu'il y ait plus d'animations à l'étang (nous leur avons expliqué que ce point dépend aussi et surtout des associations de la commune). Pour le square épi centre, ils imaginent plus un parc nature, avec un jardin partagé, échange avec la MAPA, quelques jeux aussi, et des tables de pique-nique.

Le second point était de leur demander leur ressenti sur l'année d'élu écoulée, ils sont tous contents de leur année, avec la satisfaction de l'accomplissement de leurs idées. Le regret pour les CM2 est que leur mandat s'arrête avec leur départ en 6ème. Ce qui nous a fait la transition pour le dernier point sur le renouvellement des élus l'année prochaine avec la réélection des 3 CM2 et du CM1 parti en mai.

La mise en place d'une boîte à livres sur la commune est une idée qui revient régulièrement en conseil du CME, nous allons essayer de faire le nécessaire pour la mettre en place avant la fin de leur mandat.

3°/ INFORMATIONS CONSEIL D'ECOLE

Le dernier conseil de l'année a eu lieu lundi 12 juin, avec la présence de la conseillère pédagogique du secteur qui en introduction a remis le cadre d'un conseil d'école (convocation, interrogation en amont des parents, ordre du jour avec suppression des questions diverses)

Le premier point abordé est le retour sur le dernier conseil avec les améliorations prévues surtout pour les maternelles l'année prochaine (journal, échanges avec les parents ...)

Ensuite le point sur l'effectif de l'année, en septembre 2022 nous étions à 93 élèves et finirons l'année avec 92 élèves, beaucoup de nouveaux arrivants sur la classe d'Emeline Philippe (CE2-CM)

Puis le retour sur les projets de l'année, les 8 CM2 ont passé leur PSC1 qui leur ont été remis mardi 20 juin par Mr Le Maire et Christophe Hémon sapeur-pompier qui leur a dispensé la formation, travail sur la musique qui a servi de support pour la RANDO des mômes et sera présenté à la kermesse du 1er juillet, le projet « adopt a float », piscine, chants à la MAPA, et sortie scolaire pour toute l'école à l'acrobranche de Camors le 30 juin.

L'effectif pour la rentrée de septembre 2023 est prévu à 88 élèves,

Le retour du directeur Fabien Le Sage après son congé parental se fera le 1er juillet.

Points divers, la demande d'un nouveau service civique est faite, Lucas Granic en charge du service civique de cette année a travaillé sur le site Internet de l'école qui était obsolète et pas aux normes demandées par l'éducation nationale. Il a aussi revu le dépliant donné aux nouveaux parents avec les informations diverses.

Les différentes demandes d'aménagements pour l'école ont été faites directement par mail à la mairie.

4°/ INVITATION REPAS DU 15 AOUT A QUELVEN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de que comme chaque année, Mr le Recteur de GUERN, invite les conseillers municipaux au repas qu'il organise le 15 août 2023, à l'occasion du Pardon de Quelven.

Le conseil municipal sera représenté par Mme Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Mme Adeline COMMEUREUC.

5°/ PRESENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Madame L'HOSTIS Stéphanie, 1^{ère} adjointe présente à l'Assemblée le nouveau site de la commune.

L'entreprise Campagnol a fait le transfert du site sur la nouvelle adresse guern.fr pour une adhésion de 220€ annuelle.

La responsable de la médiathèque a poursuivi et finalisé le site qui vous est présenté ce soir Il pourra ainsi être validé et mis en ligne.

Les informations sont à transmettre à Mme L'HOSTIS ou à la médiathèque qui sont en charge de la communication.

6°/ REPRESENTATION DE LA COMMUNE DEVANT LA COUR D'APPEL DE NANTES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la décision (délibération N° 41 du 25/05/2023), la prestation pour notre représentation auprès de la cour d'appel de Nantes par le Cabinet Coudray s'élève à 2875.00€HT soit 3463.00€ TTC.

7°/ GUERN ACTUS DE JUILLET :

Monsieur le Maire demande que les articles pour le Guern Actus de juillet soient déposés le plus rapidement possible, pour correction et mise en page avant le 26/06/2023 ;

8°/ QUESTIONS DIVERSES :

8-1°/ TOUR DE FRANCE D'UN PARKINSONNIEN

Michel Berry, âgé de 62 ans et malade de Parkinson depuis 4 ans, s'est lancé le défi de faire le tour de France à pied. Parti du Pays Basque début mars, il veut faire connaître la maladie de Parkinson auprès du grand public, et promouvoir l'activité physique, maintenant reconnue d'importance capitale dans la gestion de cette pathologie.

Vous pouvez venir l'accueillir à l'arrivée de son étape du **9 août** prévue vers 16h à la mairie de Guern où un moment d'échanges est organisé, ainsi qu'une collecte de dons pour aider la recherche.

Départ le **10 août** vers 9h pour Bubry (16 kms). Des marcheurs peuvent l'accompagner sur tout, ou une partie du parcours.

Vous pouvez suivre son périple et le partager via le site internet : <https://www.mission-parkinson-ensemble.fr/> ou sur la page Facebook dédiée : <https://www.facebook.com/tdfparkinsonien>

Prochain conseil municipal : jeudi 6 Juillet 2023 à 20h30 : Election nouveau maire et bureau municipal.